COVID-19

Mesures d'urgence / sécurité civile

CIUSSS du Nord-de-l'Île-de-Montréal

Destinataires :	À tout le personnel
Expéditeur :	Mesures d'urgence
Date :	27 mars 2020
Objet :	INTERDICTION DE SORTIES POUR FUMER – VERSION MODIFIÉE

Nous avons obtenu des orientations concernant les sorties des clients hébergés et hospitalisés dans nos unités de **santé mentale et de santé physique**.

À compter de 26 mars, les sorties ne seront plus permises. Ceci inclut les sorties pour fumer ou les sorties accompagnées ou supervisées. Ces mesures touchent toutes les personnes hospitalisées et les résidents du CIUSSS NIM, que ce soit en santé physique, en centre d'hébergement ou en santé mentale.

Mesures de soutien mises en place

Pour soutenir les usagers fumeurs et aider à faire diminuer l'inconfort chez nos usagers et résidents qui ne pourront plus sortir fumer, des mesures de soutien à la cessation tabagique seront proposées :

- Des thérapies de **remplacement de la nicotine (TRN) – ou « patch » - appropriées pour les usagers en santé mentale** seront offertes sous prescription. Ce sont les médecins qui feront les prescriptions.
- Du soutien en cessation tabagique pourrait être offert par une des infirmières du Centre d'abandon du tabagisme (CAT).
    - Information disponible sur le site Internet ou par courriel maladies.chroniques.cnmtl@ssss.gouv.qc.ca
- Les infirmières du CAT pourront aussi vous aider dans vos interactions avec les usagers, vous donner des outils et des orientations.

Nous sommes conscients des enjeux que génère l'introduction de ces restrictions de circulation. L'objectif n'est pas de forcer qui que ce soit à cesser de fumer, mais de faire en sorte de limiter les possibilités de propagation de la COVID-19.

Nous savons que nous pouvons compter sur vous pour y arriver.
Merci de votre collaboration.

Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux du Nord-de-l'Île-de-Montréal
Québec